

## **Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région**

### **Procès-verbal de la réunion du 21 mai 2024**

#### Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions suivantes:
  - réunion jointe du 11 décembre 2023
  - réunion du 23 décembre 2023
  - réunion jointe du 14 février 2024
  - réunion jointe du 26 avril 2024
2. Consultation de la Commission au sujet des deux missions suivantes:
  - mission d'assistance de l'Union européenne au Mozambique (EU Military Assistance Mission in Mozambique - EUMAM Mozambique)
  - la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EU Military Assistance Mission for Ukraine - EUMAM UA)
3. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux
4. Divers

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, M. Christophe Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Sam Tanson

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Tilly Metz, membre du Parlement européen

Mme Danielle Wolter, de l'Administration parlementaire

M. Michel Leesch, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

M. LtCol Paul Reding, Armée luxembourgeoise

Excusés : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Paulette Lenert

Mme Yuriko Backes, Ministre de la Défense

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, Mme Martine Kemp, Mme Monica Semedo, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

\*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission

\*

## 1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions suivantes :**

- réunion jointe du 11 décembre 2023
- réunion du 23 décembre 2023
- réunion jointe du 14 février 2024
- réunion jointe du 26 avril 2024

La Commission approuve les projets de procès-verbal.

## 2. **Consultation de la Commission au sujet de deux missions militaires**

Monsieur le Président Gusty Graas (DP) ouvre la réunion en expliquant qu'elle a été convoquée à la dernière minute, car la loi relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention ainsi que de gestion de crise, prévoit que les commissions compétentes de la Chambre des Députés doivent être consultées. La Commission de la Défense avait déjà été consultée, mais étant donné que les missions entrent aussi dans le champ de compétence de la Commission Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, cette dernière doit également être consultée. Dans le futur, ces missions seront présentées lors de réunions jointes des commissions compétentes.

Sont à l'ordre du jour la mission d'assistance de l'Union européenne au Mozambique (EU Military Assistance Mission in Mozambique - EUMAM Mozambique) et la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EU Military Assistance Mission for Ukraine - EUMAM UA).

Monsieur le Président Gusty Graas (DP) remercie les représentants du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur et de l'Armée luxembourgeoise de leur présence.

Le représentant du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur rappelle que le Conseil du gouvernement s'est réuni en date du 28 avril 2024. La Commission de la Défense a été consultée le 8 mai 2024. Le projet de règlement grand-ducal sera élaboré le plus vite possible pour garantir la participation de l'Armée dans les deux missions.

Concernant la mission en Ukraine, il s'agit d'une prolongation classique. Pour ce qui est de la mission à Mozambique, l'orateur souligne qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre, l'objectif stratégique de cette mission changera<sup>1</sup>. Jusqu'à présent, et jusqu'au 31 août 2024, cette mission est axée sur un objectif de formation. A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024, l'objectif poursuivi est celui de l'assistance et du conseil.

---

<sup>1</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:02021D1143-20240901>

L'orateur explique que la mission EUTM Mozambique a été mise en place en juillet 2021. Son objectif initial était de former et de soutenir les forces armées mozambicaines dans la protection de la population civile et la restauration de la sécurité dans la province de Cabo Delgado, où la situation sécuritaire et humanitaire se détériorait de manière continue depuis 2017 en raison de l'insurrection islamique. Les autorités mozambicaines ont demandé de l'aide à l'UE pour garantir la mise en place d'une force de réaction rapide. L'UE a répondu de manière positive à cette demande. La mission est active depuis le 15 octobre 2021 et les autorités mozambicaines continuent à demander du soutien de l'UE. L'orateur finit son intervention en expliquant que la transformation de la mission d'assistance militaire en mission de conseil n'aura pas d'impact majeur sur la participation de l'Armée luxembourgeoise.

Le représentant de l'Armée luxembourgeoise explique que la mission est composée de 140 militaires en tout et que le Portugal a le commandement de cette mission. La participation luxembourgeoise à la mission comporte plusieurs volets.

Le premier volet est constitué par les capacités satellites. Deux liens satellitaires sont mis à disposition par le Luxembourg, notamment deux liens satellitaires stratégiques de « reach back », de Maputo et Chimoio via le Centre Militaire de Diekirch vers l'état-major à Bruxelles. Le « monitoring », constituant le deuxième volet, est assurée depuis le Luxembourg qui se fait via station d'ancrage à Diekirch.

Le troisième volet réside dans le volet de la maintenance périodique réalisée une fois par année pour le matériel déployé par le Luxembourg. La prochaine inspection sur place sera effectuée du 9 au 18 juin 2024. Dans le cadre de la transformation de la mission, le site de Chimoio sera fermé, ce qui veut dire que le matériel y affecté sera ramené au Luxembourg. L'orateur présente ensuite le contexte financier de la mission. Les coûts s'élèvent à plus ou moins 187 681 €. Ceci inclut : des indemnités, des frais de transport, des frais de réparation, de logement et de nourriture.

Monsieur le Président Gusty Graas (DP) veut savoir combien de personnes sont impliquées.

Le représentant du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur explique qu'il n'y a pas de personnel de l'Armée luxembourgeoise en permanence sur place. Cependant, afin de réaliser les travaux de maintenance, une équipe de deux à trois personnes est périodiquement déployée pour plusieurs jours.

Monsieur le Député Sven Clement (Piraten) demande si la mission concernant l'Ukraine est bien la mission d'entraînement en Allemagne. Il s'intéresse également à la mission à Mozambique et demande si la réduction de l'envergure de la mission est liée à la transformation de la mission.

Le représentant du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur note qu'ils entreront plus dans les détails de la mission en Ukraine dans quelques instants. Il précise que la mission à Mozambique changera, mais ne s'affaiblira pas.

Le représentant de l'Armée luxembourgeoise affirme qu'une mission d'entraînement est généralement plus considérable qu'une mission où le focus repose sur le conseil et le « mentoring ». Il explique que des évolutions sont possibles avant que la mission soit mise en place. Il se peut par exemple que des sites supplémentaires soient ouverts. Mais actuellement on pense que l'empreinte du Luxembourg va diminuer.

Le représentant du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur aborde ensuite la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine. Il rappelle le contexte politique et souligne que la situation reste difficile. Un soutien de l'UE et de l'OTAN est plus important que jamais. Ce soutien n'est non seulement financier mais prend également la forme d'une participation conjointe, ensemble avec d'autres États membres. Il s'agit d'une prolongation classique.

Le représentant de l'Armée luxembourgeoise fait une présentation générale de la mission. 47.000 soldats ukrainiens ont été formés dans le cadre de cette mission. L'objectif de cette mission est d'atteindre la formation de 60.000 soldats avant cet été, ce qui serait réalisable.

Dans le cadre de cette mission sont proposés deux types de formations : la formation collective et la formation spécialisée. La formation collective privilégie la formation interarmes et les manœuvres sur le terrain pour apprendre aux soldats ukrainiens les méthodes de guerre.

Les formations spécialisées ont pour objectif de doter les soldats ukrainiens de capacités de spécialistes. Sont notamment visés les domaines du déminage, du cyber ou encore de la logistique. Cette mission est entièrement flexible et est adaptée en fonction des besoins des Ukrainiens et en fonction des évolutions de la guerre.

Les opérations se déroulent exclusivement sur le territoire de l'UE et non pas sur le territoire de l'Ukraine. L'armée luxembourgeoise participe de deux manières à cette mission. Une fois à travers un poste fixe en Allemagne au sein du « Special Training Command ». Dans ce cadre, un Sous-Officier est déployé à Strausberg.

Ensuite, la participation de l'Armée luxembourgeoise se traduit également à travers l'organisation de formations. Ces formations sont axées sur le déminage, le support médical et le domaine du cyber. Jusqu'à cinq membres de l'Armée luxembourgeoise peuvent y participer simultanément. Dans le domaine médical, l'Armée participe aux formations « Combat Life Saver » et « Combat Para Medic ». Dans le domaine cyber, l'Armée prend en charge l'organisation de la formation « Cyber Defence Basics ». Dans le domaine cyber, le Luxembourg participe avec un expert civil, qui a déjà dispensé 3 sur 6 formations. Dans le domaine de l'instruction militaire initiale, l'Armée participe à la formation « Basic Training ».

L'aspect financier est de 942.660€ pour les deux années à venir. Ce montant comprend les frais de transport, le soutien vie, les besoins personnels et les indemnités spéciales relatives aux opérations pour le maintien de la paix

Monsieur le Président Gusty Graas (DP) salue l'information qu'on vise de passer de 47.000 soldats Ukrainiens formés dans le cadre de cette formation à 60.000. Il veut savoir si les formations s'inscrivant dans la mission sont exclusivement organisées en Allemagne ou si elles sont également organisées dans d'autres États membres de l'UE.

Le représentant du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur précise que ces formations peuvent être organisées sur tout le territoire de l'UE. Dans le passé, des formations ont par exemple été organisées en Belgique.

Monsieur le Président Gusty Graas (DP) demande comment la prise de décision quant à la participation est prise au niveau européen.

Le représentant du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur explique que la « EUMAM trainings coordination conference » est organisée deux fois par an en Allemagne. Tous les pays qui participent à la mission participent à ces conférences lors desquelles les Ukrainiens partagent leurs vrais besoins. Les armées participantes peuvent proposer un catalogue pour montrer ce qu'elles peuvent offrir dans ce contexte.

Les membres de la Commission n'émettent aucune remarque concernant cette mission. Monsieur le Député Fernand Kartheiser (ADR) s'abstient.

Monsieur le Président Gusty Graas (DP) remercie les représentants de leur présence et clôt ce point à l'ordre du jour.

### **3. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux**

Le tableau est approuvé tel que proposé.

### **4. Divers**

Monsieur le Président Gusty Graas (DP) explique que le Ministre de la Coopération assistera à la réunion du 3 juin 2024.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2024, le Premier ministre se rendra dans la Commission pour faire le bilan du dernier Conseil européen avant l'été.

Monsieur le Député Yves Cruchten (LSAP) revient sur la question des dossiers européens. Il pensait avoir compris que cela sera effectué par Sous-commission des Affaires européennes (ci-après « SCAE »).

Monsieur le Président Gusty Graas (DP) explique que la SCAE se concentrera sur les documents de catégorie C. L'examen du tableau est un travail de renvoi qui continue à être fait par la Commission des affaires étrangères. Les commissions sectoriellement compétentes continuent à traiter les documents de catégorie B.

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**